



## Fiche de données de sécurité

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31  
NORME 1907/2006

### Raison sociale

Téléphone : +335 45 69 21 21

Télécopie : +335 45 69 38 89

Hi-Tec International  
59 rue de l'Egalité  
16160 GOND PONTOUVRE - FRANCE

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : MECA-RUN A.I.C Date de dernière modification : **28/02/2022**

## Méca-run A.I.C

### 1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale: **A.I.C**

2 - Fournisseur: Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation):

COMPLEXE NETTOYANT CONDITIONNABLE EN AEROSOL

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : 100 %

Date d'édition : 29/02/2016 Page 1 sur 7

### 2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH: Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008  
GHS02 Flamme. Flam.Liq.2. H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

GHS08 Danger pour la santé. Asp.Tox.1. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GHS09 Environnement. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic chronic 2.

GHS07 Skin Irrit 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/547/CEE ou directive 1999/45/CE.

Xn Nocif R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Xi Irritant R38 Irritant pour la peau.

F Facilement inflammable R11 Facilement inflammable.

N Dangereux pour l'environnement R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



DANGER Contient 64742-49-0 HEPTANE (et isomères) NAPHTA LEGER (pétrole) hydro traité

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes - ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2 - Risques spécifiques: Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE)

N°1272/2008.

Le produit ne possède pas de propriété PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE)

N°1907/2006.

Le produit ne possède pas de propriété vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE)

N°1907/2006.

3 - Principaux symptômes:

### **3 - Composition / informations sur les composants**

1 - Nom chimique:

- Mélange :

- N° CAS Composant : HYDROCARBONS, C7, N-ALKANES, ISOLKANES, CYCLICS N° CE 927-510-4, N° d'enregistrement 01-2119475515-33-xxxx, CAS 142-82-5 Heptane, Einecs 205-563-8, N°Index 601-008-00-2, RTECS MI7700000.

2 - Composants apportant un danger: Hydrocarbures cycloparaffiniques

3 - Impuretés (présentant un danger): Complexe d'hydrocarbures.

4 - Autres données:

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques composés principalement de 7 atomes de carbone et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 83°C et 105°C.

Teneur en aromatique totaux : 10ppm.

La définition Européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH).

### **4 - Premiers secours**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Indications destinées au médecin ; L'exposition répétée à la plupart des solvants pouvant être à l'origine des troubles neuropsychiques (mémoire, irritabilité), il en sera tenu compte au cours des visites systématiques.

Les symptômes suivants peuvent apparaître : Vertiges, nausées, irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses, troubles gastro-intestinaux.

### **5 - Mesures de lutte contre l'incendie**

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

2 - Dangers spécifiques: Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone.

Aldéhydes.

Suies

3 - Méthodes particulières d'intervention: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

4 - Protection des intervenants: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### **6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

1 - Précautions individuelles: Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

3 - Méthodes de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### **7 - Manipulation et stockage**

1 - Manipulation:

- Mesures techniques :

- Précautions: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

Mise à la terre des récipients.

- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique. Cf Fiche Technique.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer;

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

2 - Stockage:

- Précautions: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

Mise à la terre des récipients.

- Conditions de stockage : Local aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- Matières incompatibles : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

- Matériaux d'emballage : Plastique ou Fer (Métal de préférence).

## 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Local ventilé ou aéré.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

2 - Paramètre de contrôle: Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques.

VLE (France) Valeur momentanée : 1500 mg/m<sup>3</sup>

Vapeurs C6-C12

VME (France) Valeur momentanée : 1000 mg/m<sup>3</sup>

Vapeurs C6-C12

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : En cas de risque d'exposition au-delà des vapeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Filtre combiné A-P2

- Protection des mains : Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Gants de protection Norme EN 374.

Gants : Caoutchouc fluoré (viton), épaisseur du matériau recommandée >0,45 mm.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétique..

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de travail protecteurs.

Date d'édition : 29/02/2016 Page 4 sur 7

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide

- Couleur : Incolore.

- Odeur : Caractéristique

2 - Valeur du pH: Sans

3 - Température de décomposition: Non précisé

4 - Point d'éclair:

5 - Température d'auto-inflammation: > 250°C.

6 - Caractéristiques d'explosivité: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

7 - Pression de vapeur: A 20°C : <80 hPa

8 - Densité de vapeur:

9 - Masse volumique: 0,72 Kg/L

10 - Solubilité: Peu soluble

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Non précisé

12 - Température de solidification:

## 10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation.

2 - Conditions à éviter: Proximité d'une flamme ou d'un corps incandescent.

3 - Matières à éviter: Les agents oxydants.

Acides et sels (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, HClO<sub>4</sub>).

Halogènes : fluor, chlore, brome, iode.

4 - Produits de décomposition dangereux: La combustion génère des oxydes de carbone.

Aldéhydes.

Hydrocarbures

## 11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë:

Oral : LD<sub>50</sub> >5840 mg/kg (Rat).

Dermique : LD<sub>50</sub> > 2920 mg/kg (Rat) (24h).

Inhalatoire LC<sub>50</sub> >23300 mg/m<sup>3</sup> (Rat) (4h -OECD 403)

2 - Effets locaux: Effet primaire d'irritation :

De la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

Des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation : En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

3 - Sensibilisation:

4 - Toxicité chronique: Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésion (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

5 - Toxicité à long terme: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à des lésions pulmonaires graves.

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses

6 - Effets spécifiques: Selon le procédé de calcul de la dernière version de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant.

## 12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Très volatile 100 %.

2 - Persistance / dégradabilité: Biodégradable rapidement selon la norme O.C.D.E.

3 - Bioaccumulation: Peu soluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

Le produit est volatile et demeure dans la phase atmosphérique.

Peut s'accumuler dans les organismes.

4 - Ecotoxicité: Toxique chez les poissons.

Toxique pour les organismes aquatiques.

5 - Autres:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

Ne pas rejeter à l'égout ou dans un milieu naturel.

Faire enlever par un organisme agréé.

Se conformer aux réglementations locales. Destruction en centre agréé.

Emballage souillé : Considérer comme un déchet. Doit être détruit ou récupéré.

Le produit et l'emballage ne sont pas jetables en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

## 14 - Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:

1 - Numéro ONU: 1206 Liquides inflammables Heptane, Dangereux pour l'environnement.

Signe conventionnel (poisson et arbre).

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe : 3
- Terre Groupe : II
- Terre Tunnel :

D/E

- Terre QL : 1L
- Terre Etiquette : 3

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 3
- Mer Label :
- Mer EMS : F-E, S-D
- Mer Groupe : II
- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe : 1206
- Air Label :
- Air Groupe : II

Date d'édition : 29/02/2016 Page 6 sur 7

## 15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

DANGER Contient 64742-49-0 HEPTANE (et isomères) NAPHTA LEGER (pétrole) hydro traité

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes - ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2 - Autorisations:

3 - Restrictions:

## 16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois